

Département de l'Isère  
Canton de l'Oisans  
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2024-177

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le 8 octobre à 18h,**

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 4 octobre 2024, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

**Présents :** Stéphane SAUVEBOIS, Maire,

Xavier SILLON, Stéphanie DEBOUT, Eric HAZAK, Jocelyne MARTIN, Laurent CAIOLO SERRA, Delphine VAZEUX, Adjoints,

Michel MARTIN, maire délégué de Venosc,

Philippe PRIMATESTA, maire délégué de Mont de Lans,

Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Angélique AGUILAR, Louise TEXIER

LELONG, Mélanie FIAT, Etienne DRUMAIN, Romain CHARREL, Agnès ARGENTIER, Stéphane GALLAND, Cécile NEYRAUD, conseillers municipaux.

**Absents :** Estelle FAURE, Simon LAVAUD

**Pouvoir :** Jean-Noël CHALVIN donne pouvoir à Delphine VAZEUX

**Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil :** Mme Jocelyne MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

**FINANCES LOCALES – 7.1.2 – Autres documents budgétaires**

**OBJET : Budget annexe parkings – Décision modificative N°1 – Exercice 2024**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1616-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ;

**Vu** Arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

**Vu** le budget primitif 2024 voté au cours de l'exercice ;

**Vu** le projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2024 annexé à la présente délibération ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget annexe des parkings pour l'exercice 2024.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer les ajustements budgétaires présentés ci-dessous dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget annexe des parkings 2024.

Il est précisé que le budget annexe des parkings est voté au niveau des chapitres budgétaires en section d'exploitation et d'investissement, avec en investissement des votes par « opérations d'équipement » assimilables à des votes par chapitres.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-611 : Sous-traitance générale	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	85 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>85 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 300,00 €
<b>TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 300,00 €</b>
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-706 : Prestations de services	0,00 €	0,00 €	72 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>72 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-74 : Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	135 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>135 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7741 : Subventions exceptionnelles de la collectivité de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	144 700,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>144 700,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>97 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>207 000,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat le..... Stéphane SAUVEBOIS, Maire.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	85 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>85 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-13914 : Communes	0,00 €	5 300,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
R-1314 : Communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	189 300,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>189 300,00 €</b>
D-1641 : Emprunts en euros	91 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1687 : Autres dettes	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1687 : Autres dettes	0,00 €	0,00 €	600 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>691 000,00 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2051 : Concessions et droits similaires	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2118 : Autres terrains	6 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2118-150 : Aménagements urbains et milieux naturels	0,00 €	5 060 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	590 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>6 590 000,00 €</b>	<b>5 060 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2318-150 : Aménagements urbains et milieux naturels	0,00 €	740 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>740 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>7 291 000,00 €</b>	<b>6 805 300,00 €</b>	<b>685 000,00 €</b>	<b>199 300,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-542 700,00 €</b>		<b>-542 700,00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat le..... Stéphane SAUVEBOIS, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés et 3 abstentions – Agnès Argentier, Stéphane Galland, Cécile Neyraud :

- **APPROUVE** les ajustements de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget annexe des parkings tels que présentés ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,  
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat le..... Stéphane SAUVEBOIS, Maire.